

Paris, le 20 novembre 2014

Contact presse : Aline Weber  
e-mail : [aline.weber@paris.fr](mailto:aline.weber@paris.fr)  
tél : 01 53 41 17 91

## **Compte rendu de la réunion avec les associations de défense du Bois Dormoy**

Conformément aux engagements pris durant la campagne électorale, Eric Lejoindre et les élus de la municipalité ont reçu ce soir les représentants des associations de quartier opposés au projet urbain prévu sur la parcelle dite du « Bois Domoy ».

Le maire a rappelé l'historique de cette parcelle. A savoir que depuis 2006, le site du 2 bis cité de la Chapelle fait l'objet d'un emplacement réservé fixé par le Plan Local d'Urbanisme : un équipement public et des logements sociaux. Dès lors, un projet non-conforme à cette affectation ne pourrait obtenir une autorisation d'urbanisme. En 2009, une partie de la parcelle a été préemptée et le reste a fait l'objet d'une expropriation. Cette procédure oblige la ville aujourd'hui à respecter le projet initial et à poursuivre le projet sélectionné en 2008.

Eric Lejoindre a rappelé également que l'association s'est constituée en 2007, soit après la validation du PLU. Le 18<sup>e</sup> a par ailleurs besoin d'adapter son offre d'accueil pour les personnes âgées dépendantes, les malades ainsi que pour la petite enfance. Le projet ESPACIL répond à ces attentes :

- crèche de 30 berceaux
- unité d'accueil de jour de 20 lits pour des personnes handicapées
- unité d'accueil Alzheimer d 24 lits
- résidence pour l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Concernant les espaces verts nécessaires à la qualité de vie des habitants, + de 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts ont été créés dans le secteur (square Alain Bashung, rue du Département, Rosa Luxembourg).

Aussi, la création de la promenade verte reliant la Gare du Nord à Chapelle Internationale ainsi que l'appel à projet « Végétalisons le 18<sup>e</sup> » sont des projets qui témoignent de l'engagement fort de la municipalité du 18<sup>e</sup>.